



Noyers  
sur/serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 29 juin 2013 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de madame Nathalie Labosse, Maire de Noyers.

**Présents** : 10 conseillers municipaux

**Absents** : P. Germain pouvoir à G. Rougier, E. Meunier pouvoir à N. Labosse, E. Landrier,

**Secrétaire de séance** : Cécile Carregosa-Luis

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Madame le maire a proposé d'ajouter un point supplémentaire à savoir :

- Mur des Fossés : proposition d'un sous-traitant par l'entreprise Génie Civil de Bourgogne

### **1. CRÉATION DU NOUVEL ÉTABLISSEMENT PUBLIC À COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI)**

Madame le maire informe le conseil que l'ensemble des points soumis à délibération relatif à la création de l'EPCI, selon les conditions définies par arrêté préfectoral du 24 mai 2013, devaient être votés avant le 30 juin 2013 afin que la commune puisse émettre ses avis, sinon à défaut de délibérations l'avis du conseil municipal serait réputé favorable.

#### **• Dénomination du nouvel EPCI**

Madame Labosse propose au conseil municipal de délibérer sur le nom de la future intercommunalité composé de la communauté de communes de Terre Plaine, de la communauté de communes Nucérienne et de la communauté de communes de la Haute Vallée du Serein, elle précise que les trois communautés de communes se sont mise d'accord sur le nom suivant : **Communauté de Communes de la Vallée du Serein**. Elle ajoute que cette proposition a été validée par le conseil communautaire Nucérien réuni le 6 juin 2013. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide cette proposition et charge madame le Maire de transmettre cette décision à la CCN et à la Sous - Préfecture d'Avallon.

#### **• Liste des budgets du nouvel EPCI**

Le conseil municipal est également invité à délibérer sur la liste des budgets de la future intercommunalité laquelle a été validée par les trois communautés de communes à savoir :

- budget principal
- budget gestion des déchets
- budget enfance
- budget écoles
- budget SPANC

Madame le maire précise que la gestion de la bibliothèque est incluse dans le budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte la liste des budgets du nouvel EPCI à compter du 1er janvier 2014 telle que proposée ci-dessus.

#### **• Nombre et répartition des sièges du nouvel EPCI**

Madame Labosse informe que le groupe de travail de CCN a réfléchi sur la proposition de répartition des sièges selon la méthode de « répartition libre » qui fixe le nombre total de sièges du futur EPCI à 62. Elle indique également que les premières propositions établies en application stricte de la loi favorisaient JOUX LA VILLE (en raison de la population du centre de détention) :

- sur la base d'une composition basique, arrêtée à 55 sièges, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, prévue par la loi de réforme des collectivités, donnait à Joux la Ville 8, l'Isle et Noyers 4, Guillon 3 sièges
- une proposition du groupe de travail des 3 communautés a réfléchi sur la base de la méthode de répartition libre, à la majorité qualifiée des conseils municipaux, qui attribue à Joux la Ville 6, l'Isle, Noyers et Guillon à 4 sièges

Au vu de cette répartition, jugée inéquitable, le conseil communautaire de la CCN, après négociation, a délibéré sur la répartition suivante :

<b>Communes</b>	<b>Population Municipal</b>	<b>Nb de délégués</b>
Joux la ville	1 221	6
L'Isle sur Serein	738	5
Noyers sur Serein	676	5
Guillon	464	4
Massangis	410	3
Précy le Sec	285	2
Chatel Gérard	251	2
Annay sur Serein	241	2
Etivey	239	2
Bierry les Belles Fontaines	200	2
Montréal	194	1
Sainte Colombe	193	1
Saint André en Terre Plaine	184	1
Thizy	171	1
Sarry	164	1
Savigny en Terre Plaine	148	1
Angely	147	1
Dissangis	143	1
Sceaux	135	1
Grimault	117	1
Moulins en Tonnerrois	112	1
Molay	111	1
Blacy	109	1
Santigny	108	1
Sainte Vertu	105	1
Coutarnoux	100	1
Vignes	96	1
Annoux	95	1
Talcy	87	1
Marmeaux	81	1
Vassy sous Pisy	79	1
Fresnes	73	1
Pisy	64	1
Sauvigny le Beuréal	62	1
Trévilly	61	1
Censy	57	1
Cisery	53	1
Pasily	51	1
Jouancy	31	1
<b>TOTAL</b>	<b>7856</b>	<b>62</b>

Après en avoir débattu, le conseil municipal, valide la répartition des sièges telle qu'indiquée ci-dessus.

- **Siège social et siège administratif du nouvel EPCI**

Le dernier point soumis à délibération est celui du siège social et du siège administratif de la future intercommunalité.

Madame Labosse souligne qu'après de nombreux débats, le groupe de travail de suivi intercommunautaire composé de membres de chaque communauté, a proposé L'Isle sur Serein comme siège social.

Le conseil communautaire Nucérien réuni le 6 juin 2013 a décidé de proposer que le siège social soit fixé à l'Isle sur Serein mais que le siège administratif soit à Noyers avec 2 antennes à L'Isle sur Serein et Guillon, étant donné que Noyers a des locaux neufs, ce qui n'est pas le cas de l'Isle qui devrait rénover et louer, et qu'en matière d'accueil, le bâtiment de la CCN peut regrouper les secrétaires des 3 communautés pour la gestion administrative. Les conseillers acceptent ces propositions : **L'Isle sur Serein comme siège social et Noyers sur Serein pour le siège administratif.**

## **2. TOURISME : OPPORTUNITÉS DE MUTUALISATION DES COMPÉTENCES**

Avec La réforme des collectivités locales qui sera effective au 1er Janvier 2014 et qui va redessiner les territoires avec la fusion de nombreuses communautés de communes, différentes opportunités de mutualisation des compétences en matière de tourisme sont à l'étude.

D'un côté la Sous-préfecture d'Avallon, en collaboration avec les élus et acteurs locaux, a souhaité qu'un groupe de travail mène une réflexion concernant :

- la compétence tourisme et l'éventualité de la mise en place d'une structure touristique unique à l'échelle de l'arrondissement, réflexion qui aura pour optique d'accroître les retombées économiques liées au tourisme, de professionnaliser la filière locale et d'assurer un développement équitable entre l'Avallonnais et le Tonnerrois,

D'un autre côté, à l'échelle de notre futur EPCI, des premières réunions de réflexions ont eu lieu, regroupant les acteurs touristiques du futur EPCI :

- l'Isle (qui ne possède qu'un point d'accueil, avec un agent de la communauté de communes)
- Guillon (antenne à Montréal – regroupée avec l'agence postale communale (ouvert de juin à septembre)
- et Noyers avec un syndicat d'initiative associatif et qui à l'heure actuelle est le mieux structuré.

Nous devons réfléchir sur qui prendra la compétence touristique qui est un point fort de Noyers.

## **3. CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MASSANGIS : PERMISSION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Suite à la construction de la Centrale Photovoltaïque de Massangis 2, des travaux de raccordements ont été entrepris sur le territoire de la commune d'après le tracé validé par le Conseil Général.

Afin de régulariser l'autorisation de travaux qui a été délivrée par le Conseil Général, un arrêté de voirie départemental a été établi le 4 avril 2013.

Les communes traversées doivent également délibérer autorisant le Maire à prendre un arrêté de voirie dans la mesure où les travaux concernent des voies publiques, ce qui est le cas pour Noyers puisque l'entreprise a traversé la voie communale n°2 sur 32 mètres environ

Madame le maire précise qu'une redevance annuelle qui normalement est de 38,68 euros TTC du Kilomètre, a été forfaitisée compte tenu des petites distances parcourues par les câbles sur ladite voie. Redevance rétroactive. L'autorisation est délivrée pour une durée de 22 ans reconductible de 10 ans à compter du 18/07/2011.

Monsieur Rougier pense qu'il a erreur sur les 32 mètres, le secrétariat se renseignera. *Confirmation obtenue d'EDF, il s'agit bien de 32 mètres, puisque seules les traversées de route sont comptabilisées.*

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, sous réserve de vérification de la longueur, émet un avis favorable pour la rédaction par le Maire d'un arrêté de voirie portant permission de voirie.

#### 4. DONATION YANKEL DU 1ER MAI 1992 : ENTÉRINÉE PAR ACTE NOTARIÉ

Le conservateur du musée, Claude Renouard, ainsi que les services des affaires culturelles du conseil général, nous confirme la nécessité d'établir un acte notarié pour entériner la convention de 1992 relative à la donation « YANKEL » établie entre monsieur et madame Jacob Kikoïne et la commune de Noyers pour son musée d'Art Naif.

Donation de 100 œuvres, qui devrait faire l'objet d'un acte authentique devant notaire. Il sera nécessaire avant de faire estimer ces tableaux par un expert en la matière. Accord du Conseil.

#### 5. MUR DES FOSSÉS : PROPOSITION D'UN SOUS-TRAITANT PAR L'ENTREPRISE GÉNIE CIVIL DE BOURGOGNE

L'entreprise détentrice du marché soumet pour la réalisation des 30 micro-pieux un sous-traitant / SOLS FERFORATIONS INJECTIONS de RAMBOUILLET

Montant de la prestation sous-traitées : 31 000 € HT avec paiement en direct.

Cette sous-traitance est comprise dans le marché initial de l'entreprise Génie Civil.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, charge le maire de signer l'acte.

#### 6. POINTS DIVERS :

Cœur de village : madame le maire fait état de la consultation d'entreprises lancée et dont les offres devaient être remises pour le 20/06/13.

Les éléments communiqués par la plateforme sur laquelle avait été déposé le dossier de consultation des entreprises en format dématérialisé nous indiquent que

Lot n°	Libellé du lot	Nb retrait de lot
1	Gros œuvre – ravalement	8
2	Couverture – charpente	5
3	Menuiserie bois	10
4	Plâtrerie-isolation	8
5	Electricité	11
6	Plomberie chauffage vmc	11
7	Peinture	7
8	Carrelage	8
9	Serrurerie – menuiserie acier	9

Cependant la commission réunie le 21/06/13 a décidé de lancer une nouvelle consultation pour les lots : 1 – 2 – 3 – 4 et 7 en raison d'offres insuffisantes ou infructueuses. Nouvelles propositions attendues pour le 26/07/13 midi

#### 7. TOUR DE TABLE :

Madame Riotte :

- Sanitaires publics de la mairie : demande s'il serait possible d'avoir des sièges au lieu des toilettes à la turque. Il est précisé qu'il existe déjà ce type de toilette dans la cour de la bibliothèque et une réfection de ce sanitaire a déjà été envisagée.
- Balayage des rues : elle trouve que c'est une bonne idée de faire appel au CAT, et demande comment le choix s'est porté sur celui de Ravières. Leur devis avait servi à la préparation du budget. Cette tâche a pris du retard car le balayage sur les pavés est plus fastidieux que sur le bitume.

Madame Semelagne :

- Demande à ce que les poubelles soient vidées plus régulièrement, que les poubelles des Survignes soient réparées et s'il était envisageable d'en acquérir de nouvelles. Une commande est en cours et il est prévu d'en installer sur le parking de la salle polyvalente entre autre.